## SITUATION EXCEPTIONNELLE CORONA 2020 3° INFORMATION DE L'ASSOCIATION

Les conséquences de la fermeture des écoles pour la prochaine année scolaire 2020 / 2021

Sujets en cours de traitement par l'ASEM

Bâle, le 8 avril 2020

Mesdames, messieurs



v m s verband musikschulen schweiz

a s e m association suisse des écoles de musique a s s m associazione svizzera delle scuole di musica a s s m associaziun svizra da las scolas da musica

Depuis la fermeture des écoles, les écoles de musique proposent partout en Suisse un enseignement à distance ainsi que d'autres prestations de remplacement destinées à garantir la poursuite de la formation musicale. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes ces écoles de musique ainsi que leurs directions, leurs enseignantes et enseignants et leurs autorités responsables pour leur remarquable engagement de ces dernières semaines. Nous exprimons en particulier notre reconnaissance à celles et ceux qui ont accompagné les élèves et leurs familles dans le cadre de ces offres d'enseignement exceptionnelles.

En perspective de **la prochaine année scolaire 2020** / **2021**, l'ASEM s'est déjà livrée à une analyse de plusieurs domaines touchés. Les présentes appréciations sont basées sur la situation au 8 avril 2020 selon les informations communiquées et appliquées par la Confédération et les cantons. En cette période mouvementée, les thématiques et les axes d'action sont susceptibles d'être adaptés à tout moment.

## - Hypothèses de l'ASEM au vu de la situation actuelle :

- En raison des mesures sanitaires préventives, les présentations d'instruments dans les écoles de musique pour attirer de nouveaux élèves ne pourront pas être organisées en temps voulu et de manière habituelle lors du retour progressif à la normalité.
- La dégradation de l'économie aura des conséquences financières sur les familles suisses. Compte tenu du modèle tarifaire courant en vigueur pour la participation des parents, certaines familles ne seront que partiellement, voire plus du tout en mesure de permettre à leurs enfants de suivre un enseignement musical. L'égalité des chances et l'accès à la formation musicale de tous les enfants et adolescents (art. 67a Cst.) sont ainsi menacés.
- Il faut s'attendre à ce que le taux d'occupation des professeurs de musique dans les écoles de musique diminue par suite des répercussions de la crise.

- Les travaux de l'ASEM visent à élaborer des mesures pour soutenir :
  - l'égalité des chances et de l'accès à la formation musicale de tous les enfants et adolescents (art. 67a Cst.);
  - o un parcours de formation musicale ininterrompu;
  - o des perspectives de développement positives pour les écoles de musique en tant qu'institutions centrales de la formation musicale ;
  - o des taux d'occupation plus pertinents pour les enseignantes et enseignants de musique.
- Les domaines d'action de l'ASEM au cours des prochaines semaines :
  - o Egalité des chances et accès : sensibilisation du monde politique, de la Confédération, des cantons et des communes, et examen en commun des axes d'action.
  - o Offre des écoles de musique : approfondissement des aspects de la garantie de l'offre et du soutien financier.
  - Mesures de soutien en faveur des professeurs de musique : suggestions pour leur activité professionnelle, concepts de formation continue, coopérations avec l'école publique et avec les hautes écoles.
  - o **RP/communication**: positionnement de la formation musicale auprès du public.

L'ASEM prévoit de communiquer des recommandations aux associations cantonales et d'en discuter avec les délégués au cours des prochaines semaines. Vos suggestions en la matière sont précieuses et les bienvenues. Nous serions heureux de recevoir vos idées.

Remarque importante : En ce moment, de nombreuses mesures de la Confédération sont encore au stade embryonnaire, d'autres déjà en phase d'ajustement, et d'autres encore – comme certains aspects de nos revendications concernant la nouvelle année scolaire – ne peuvent pas encore être clarifiés en raison de leur lien direct avec l'évolution future de la crise. Dans de nombreux domaines, la préoccupation prioritaire est d'effectuer les adaptations requises face à une réalité qui change presque quotidiennement. Les écoles de musique ont absolument besoin de réponses aux questions évoquées ci-dessus. Nous vous prions néanmoins de bien vouloir faire preuve de patience et de nous accorder le temps nécessaire pour la réalisation de ces travaux. Nous tenons à pouvoir vous transmettre des idées et bases de décisions fiables, acceptables par une majorité et bénéficiant d'un large soutien en ce qui concerne le positionnement des écoles de musique dans cette situation exceptionnelle.

Nous vous remercions de votre action engagée et vous souhaitons ainsi qu'à vos enseignantes et enseignants et à vos proches une pause pascale reposante.

Restez en bonne santé et prenez soin de vous!

Avec nos meilleures salutations.

Association suisse des écoles de musique ASEM

**Christine Bouvard Marty** Présidente

a Janas Marty

Valentin Gloor Vice-président

Value 9